



Questions d'Éduc.

Collection Dossiers UNSA Éducation
www.unsa-education.com

N° 026 - Novembre 2016



Coopérer

La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



Sommaire

3 Tous coopérateurs

4 et 5

Coopérer, vous avez dit coopérer ?

6 et 7

La coopération : une compétence du 21^e siècle

8 et 9

Les pédagogies coopératives

10 et 11

Coopérer pour mieux vivre ensemble

12

Co-éduquer, c'est coopérer

VOS FICHES PRATIQUES

I : Apprendre à coopérer
II : Coopération dans le cadre du PEAC
III : Coopérer avec le numérique

13

Coopérer pour entreprendre

14 et 15

Les jeux coopératifs

16 et 17

EPI et coopération

18 et 19

Impact de la coopération sur les apprentissages

20 et 21

Coopération culturelle et éducative à l'étranger

22

Coopérative scolaire et coopération éducative

23

Pour aller plus loin



Ont participé à ce numéro

Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Claire BORDAS

Directrice Publication - UNSA Éducation

Denis ADAM

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Crédit photo

Pixabay.com-OCCE-

Recherche avancée image google

Nos Partenaires



Ces dossiers sont aussi téléchargeables sur <http://cha.unsa-education.com/>

2

Questions d'Éduc. N°026 - Novembre 2016



Tous coopérateurs

Nul ne sait tout, ni tout faire, tout seul. Et comme dit le dicton populaire « il y en a plus dans deux têtes que dans une ». Fort de ce constat, il ne s'agit pas d'abandonner ses idées, d'abdiquer ses points de vue, de noyer ses apports dans un collectif flou. L'ambition est d'enrichir, de nourrir, d'articuler. Il s'agit d'aller ensemble plus loin. Coopérer revient à créer des liens par un engagement mutuel vers un objectif commun. Cela suppose des règles connues et partagées, responsabilités assumées, l'utilisation constructive des différences personnelles, une direction commune vers laquelle converger.

Si l'on peut facilement collaborer au projet d'un autre en « faisant avec », on ne peut coopérer qu'à un projet commun en « faisant œuvre ensemble ».

Or en Éducation, il s'agit bien de cela : faire œuvre ensemble. Et cette œuvre c'est l'émancipation, l'autonomie, la liberté que l'on souhaite que chaque enfant, chaque jeune, chaque étudiant, chaque apprenant acquiert.

Premiers concernés, ce sont donc eux, naturellement qui doivent être et devenir les premiers coopérateurs.

Sauf que cela ne va pas de soi, ne s'improvise pas, ne s'impose pas. Il convient de l'apprendre, de le construire, de le choisir.

Du coup, la mission de l'Éducation devient double :

**apprendre à coopérer ;
faire coopérer pour apprendre.**

Et qu'elle concerne toutes les interactions au sein des structures et des espaces éducatifs :

coopérer entre apprenants, coopérer entre personnels éducatifs, coopérer entre apprenants et personnels éducatifs...

Non comme une fin en soi, mais comme une démarche de construction collective, une manière d'être « plus forts ensemble ».

C'est cet enrichissement individuel et collectif que « Questions d'Éduc » analyse dans ce numéro consacré à « coopérer ».

Coopérer, vous avez dit coopérer ?

Même si des prémices de la pédagogie coopérative se trouvent chez certains auteurs dès le 16^e siècle (chez Comenius (1592-1670), par exemple), c'est surtout au 20^e siècle que des pédagogues (Decroly et Freinet, pour les plus connus) nous invitent à faire coopérer nos élèves pour les rendre acteurs de leur scolarité et installer un climat de classe, d'école ou d'établissement propice aux apprentissages. Certains de ces pédagogues avaient des visées politiques avouées comme le refus de la guerre lors de la création du GFEN¹ en 1922 ou de changer l'école pour changer la société avec les pionniers de la « pédagogie nouvelle ». Il nous paraît donc opportun, en tant que professionnels de l'Éducation, d'interroger dans cet article le sens du verbe coopérer et des concepts liés comme la coopération voire l'autogestion.

Le verbe « coopérer » est polysémique.

On peut coopérer entre États (au sein de l'organisation de coopération et de développement économique, par exemple), entre organismes vivants (symbiose) ou coopérer avec la police (« *Le suspect a décidé de coopérer* »). On s'attachera, dans cet article, au sens qui décrit le choix d'une organisation sociale entre individus libres faisant le pari de l'égalité entre les individus coopérateurs.

Une recherche rapide dans un dictionnaire usuel définit coopérer par : prendre part, concourir à une œuvre commune ; contribuer, participer : coopérer à la rédaction d'un dictionnaire².

Leverbe coopérer renvoie donc à « œuvre commune » mais aussi à « contribuer » et « participer ».

Coopérer ne peut donc s'entendre sans projet collectif auquel des individus -les coopérateurs- contribuent et participent. Cela décrit bien « *un état d'esprit et un mode de comportement où les individus conduisent leurs relations et leurs échanges d'une manière non conflictuelle ou non concurrentielle, en cherchant les modalités appropriées pour analyser ensemble et de façon partagée les situations et collaborer dans le même esprit pour parvenir à des fins communes ou acceptables par tous* »³.

Coopérer implique donc le refus du conflit, le partage et la recherche de positions communes.

Ce verbe est en lui-même un projet politique qui s'oppose à des notions comme la concurrence entre individus, la compétition ou à la loi du plus fort qu'on promeut couramment dans nos sociétés libérales et qu'on enseigne parfois à l'École (inconsciemment ?) en utilisant les notes, les classements entre apprenants ou l'orientation par l'échec.

Coopérer nécessite que les membres réunis autour d'un projet renoncent à penser, vouloir et décider pour les autres, mais se centrent au contraire sur ce qu'ils veulent pour eux-mêmes et qu'ils assument clairement le caractère individuel de leurs avis. Chaque coopérateur est l'égal de l'autre. Les clivages habituels entre « décideurs » et « participants » disparaissent par essence et les principes de base sont l'égalité entre les coopérateurs (un homme = une voix) et la recherche de consensus.

À l'école coopérative, les enfants qui n'étaient rien deviennent quelque chose, c'est l'école passée de la monarchie absolue à la République. (Profit, 1867-1946).

1. GFEN : Groupe Français d'Éducation Nouvelle
2. D'après Le Larousse
3. Article « Coopération » de Wikipédia

Comment ?

Un projet conçu de manière coopérative doit être accompagné de modes de décision permettant à chaque participant de faire connaître et valoir son avis. Les coopérateurs sont donc réunis régulièrement quand leur nombre le permet (ce qui est le cas dans une classe), ou, au minimum, consultés sur les décisions à prendre.

La coopération implique que les règles soient décidées par les personnes concernées ou que chacun adhère aux règles explicitement énoncées lorsqu'on rejoint un projet en cours.

Trouver un consensus satisfaisant est un processus qui demande en général du **temps de discussion**, mais dans une structure coopérative, on fait le pari que la décision finale convenant aux intéressés, elle sera plus aisément applicable.

Ainsi, on voit bien là les liens étroits qui peuvent exister entre la coopération et l'autogestion.

Coopérer c'est faire un choix.

Que ce soit dans une classe, dans le monde associatif ou dans l'entreprise, est un parti pris politique.

A contrario, les choix pédagogiques favorisant l'individualisme ou les modes d'organisation d'entreprise traditionnelle où le patron est le décideur et les employés des exécutants sont d'autres choix politiques.

Ils se basent sur des conceptions philosophiques de l'être humain bien différentes dont les éducateurs doivent être conscients. Considère-t-on que naturellement « *l'homme est un loup pour l'homme* » et doit le rester, ou que l'homme est, ou doit devenir par une éducation en cohérence avec les valeurs défendues, un être social devant vivre en bonne harmonie avec son semblable ?



À l'UNSA Éducation, nous avons choisi, en soutenant les pédagogues qui remettent en cause les pédagogies traditionnelles (classes sans notes, classes coopératives...), en promouvant l'économie sociale et solidaire ou en pariant sur un dialogue social toujours plus approfondi entre partenaires se respectant mutuellement.

Sources :

Article « Coopération » de l'Encyclopédie Universalis
Article « Coopération » de Wikipédia
Article « Autogestion » de Wikipédia
Article « La pédagogie coopérative ou la coopération au cœur des apprentissages »,
Éléments historiques et questions en débats, Jean-François Vincent,
président de l'Office Central de la Coopération à l'École, 2006

Coopérer, une compétence du 21^e siècle

La société dans son ensemble est impactée par des changements qui semblent inéluctables. Ces bouleversements auxquels on se prépare en tant que citoyen, nous touchent particulièrement en tant qu'éducateurs. En effet, si l'Éducation ne vise pas l'employabilité immédiate, elle ne peut pas être déconnectée du monde du travail et occulter le fait que celui-ci soit en proie à de profondes mutations d'ordre économique, technologique...

Une société en réseau

Avec l'accès instantané et illimité à l'information, la sphère économique et sociale du 21^e siècle est impactée de plein fouet dans ses modes et son organisation du travail. Internet et le numérique sont à la fois révélateurs, incitateurs et multiplicateurs de nouveaux modes de relations et de communication.

La société du 21^e siècle est une société en réseau, ce qui change considérablement nos environnements de travail. Que ce soit dans le rapport aux savoirs mais aussi, au pouvoir, les nouveaux modèles d'organisation sont plus interconnectés que rigides. Une révolution est en cours et les métiers, horaires et lieu de travail fixes semblent laisser place aux carrières non linéaires,

au télétravail, à l'entrepreneuriat et l'Uberisation.

Aujourd'hui, les hiérarchies intermédiaires héritières du taylorisme, ont montré leurs limites. La répartition des responsabilités s'effectue sur de nouvelles bases. Avec l'usage des intranets, les structures s'aplatissent, l'information est instantanée.

L'émergence de nouveaux concepts montrent bien que ces changements sont pris en compte, accompagnés, analysés. C'est ce que traduit le terme de « *compétences du 21^e siècle* » : celles nécessaires à la « réussite » ne sont plus nécessairement les mêmes qu'autrefois.

Le 4C

Critical Thinking (Pensée critique), Créativité, Coopération, Communication : voilà les quatre compétences qui forment ensemble une catégorie des « 12 compétences du 21^e siècle ». Issue d'un consensus international, cette classification a été retenue par l'OCDE pour élaborer un référentiel à destination des étudiants.

De nombreuses études montrent que dans cette société de l'hyper-

information et des réseaux, le besoin des compétences d'interaction et d'analyse, est toujours plus important. Mais pas que...

La coopération fait donc partie des fameuses 4C, ces compétences cognitives dites essentielles pour le 21^e siècle. Dans un monde de plus en plus complexe, les compétences relationnelles et sociales, à coopérer, collaborer, communiquer, à vivre avec les autres, sont considé-

rées comme majeures. Au-delà de la maîtrise individuelle d'une technologie, d'un savoir, c'est bien le fait d'être dans une posture proactive, critique mais aussi créative qui est attendu.

Savoir assembler les compétences et intelligences au service d'un objectif commun semble être le « réacteur » des nouvelles organisations du travail.

Le phénomène Y

Départ à la retraite et entrée sur le marché du travail, le renouvellement de génération n'est évidemment pas une question nouvelle. Cela étant, l'arrivée de la génération Y dite « *Millenials* » ou encore « *Petite Poucette* », replace ce sujet au centre des politiques managériales.

Génération Y

Aujourd'hui, approximativement âgés entre 20 et 35 ans, ils représenteront la moitié de la population active d'ici 4 ans.

Si c'est bien un phénomène plus qu'une sociologie à proprement parler, la volonté est bien là : *anticiper l'arrivée de cette génération digitale qui interroge le fonctionnement traditionnel de l'entreprise.*

Là encore la coopération ressort comme un élément clé.

Tout d'abord au niveau de la transmission intergénérationnelle.

Parce que même avec la meilleure volonté, travailler ensemble n'est pas une chose facile ni même spontanément efficace.

Pour l'arrivée de cette génération, la sphère économique et de l'emploi se prépare. Des nouvelles techniques de management, d'organisations voient le jour afin de penser, ou plutôt d'anticiper la transmission entre deux générations dites –si- différentes.

Le second élément est plus interne à la génération Y.

Aussi qualifiée de « *précaire* » et « *galère* », elle est effectivement marquée par la crise économique.

Chômage, contrats courts, ou encore insécurité quant au régime de retraite, sont des éléments qui expliqueraient le besoin d'une « *une économie plus humaine* » et de donner davantage de sens au travail.

De par les réseaux sociaux, l'ouverture sur le monde, cette génération de l'instantanéité est définie comme aspirant à des modes participatif et collaboratif...

Si l'apprentissage de la coopération n'est pas chose nouvelle, les profondes mutations le hissent comme enjeu de l'insertion et du développement professionnel.

Pour l'**UNSA**, l'importance d'une telle compétence va au-delà... Il s'agit là d'un levier pour le progrès social au sens large.

Savoir coopérer doit permettre de faire du lien pour de meilleurs emplois, des modes de vie plus sains, une citoyenneté participative...

Ce doit être un plus tant pour les individus que pour la société, la société du 21^e siècle.



Les pédagogies coopératives

Les pédagogies coopératives se révèlent d'une étonnante modernité pour répondre à la double contrainte de différencier tout en gardant une gestion collective de la classe. *Stéphanie Fontdecaba, professeure des écoles dans l'Aude en classes multi-âges depuis plus de 10 ans nous raconte...*

Coopérer en classe, ça veut dire quoi ?

« Cela signifie agir ensemble pour créer quelque chose de commun ; en classe, cela veut dire apprendre ensemble avec et par les autres et non plus à côté ou contre les autres ».

Cela implique une réelle communication au sein de la classe, entre les élèves. Les échanges permettent d'avancer dans les apprentissages, de chercher ensemble. Chacun est alors une ressource potentielle pour le groupe et peut être appelé à l'aide par ses camarades qu'il sache faire ou pas.

Comment organise-t-on la classe ?

« La coopération commence par la création d'espaces de communication (Quoi de Neuf ?, Conseil, réunions, présentations, etc) dans lesquels chacun peut s'exprimer, être écouté, être questionné, s'interroger, interroger le groupe, être reconnu par les autres en tant que personne ».

Un gros travail sur la maîtrise de la langue orale est indispensable : apprendre aux élèves à s'exprimer - demander, questionner, expliquer, argumenter



- à écouter l'autre, à accepter la divergence de points de vue, dans le respect des règles de vie de la classe. Cela demande aussi que chacun ait une bonne connaissance de soi, de ses besoins, de ses difficultés, de ses compétences, ainsi qu'une connaissance des autres. Il est en effet

plus facile de trouver de l'aide lorsqu'on sait de quoi on a besoin et à qui s'adresser.

Pour ce faire, l'enseignant doit inciter les élèves à l'échange, à la mutualisation des savoirs et à la réflexion.

Pour que communication et apprentissages se fassent sereinement, l'enseignant doit mettre en place un cadre qui régleme les prises de parole, la circulation dans la classe, l'utilisation des outils, la gestion des conflits. Les outils mis à la disposition des élèves pour avancer dans les apprentissages (fichiers autocorrectifs, jeux, matériel divers à manipuler) doivent être introduits petit à petit afin que chacun se les approprie, les utilise à bon escient et sache les ranger.

En ce qui concerne la gestion des apprentissages, l'outil indispensable est le plan de travail, parfois aussi appelé feuille de route, qui permet à chaque élève de planifier, sur une période donnée, les notions à apprendre, les travaux à faire, les projets en cours. Cet outil est la partie visible de la différenciation des apprentissages car il est personnel et différent selon chaque élève, même si une partie du travail peut-être commun à l'ensemble de la classe.

Qu'est-ce-que ça change ?

L'ouverture d'espaces

de communication va en premier lieu, faire progresser les élèves dans la maîtrise de la langue orale et dans l'apprentissage de la démocratie.

Cela contribue aussi à la création d'un véritable groupe-classe grâce à l'élaboration d'une culture de classe, basée sur des événements vécus en commun. À plus long terme, cela apaise les tensions car les élèves apprennent à se connaître, à vivre ensemble et chacun trouve sa place, souvent en tant qu'expert dans un domaine, ce qui est très valorisant.

« La coopération change le rapport aux savoirs : on passe du modèle où l'enseignant est le seul détenteur des savoirs face à des élèves ignorants à un modèle dans lequel des élèves deviennent de potentielles ressources pour leurs pairs ».

Cette multiplicité des ressources au sein de la classe permet à chacun de gagner du temps : l'élève demandeur n'est plus obligé d'attendre la disponibilité de l'enseignant, il peut s'adresser à un camarade plus rapidement accessible. De plus, du fait de la proximité d'âge et de point de vue, la transmission est facilitée, un élève qui vient d'apprendre et de comprendre une notion expliquera en général mieux qu'un adulte qui l'a intégrée depuis des années.

Le père des pédagogies coopératives est Célestin Freinet qui a été grièvement blessé au poumon pendant la première guerre mondiale. Ne pouvant physiquement enseigner de façon "classique" il met au point avec sa femme Élise et en collaboration avec un réseau d'instituteurs une pédagogie où les élèves sont actifs et créatifs. Il utilise notamment l'imprimerie pour permettre aux élèves l'expression libre et la publication de leurs écrits. Aujourd'hui, même s'il est loin d'avoir conquis toutes les classes le mouvement lancé par Freinet continue de vivre via l'ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne).



Coopérer pour mieux vivre ensemble

Un bon climat scolaire, un climat apaisé, agréable qui donne à chacun l'envie de venir, de travailler, de partager, un climat scolaire sain ne se décrète pas. Il se construit.

De nombreux facteurs

Certains sont extérieurs à l'établissement scolaire. Ils relèvent de l'environnement qui l'entoure, de ce que chacun vit en dehors, dans le quartier, la ville, le village, la rue, chez lui...

D'autres sont dépendants de la configuration même de l'établissement. De son architecture, de son aspect agréable ou non, de sa praticité, de son adaptation à sa fonction de lieu éducatif, mais aussi de lieu d'accueil et de vie.

Beaucoup enfin sont liés à l'ambiance qui se développe à l'intérieur de l'établissement entre les différentes personnes, enfants, jeunes et adultes, qui y vivent et y travaillent.

Evidemment, il est des critères sur lesquels, l'institution éducative a davantage de prise et donc peut plus facilement agir afin de faire exister un bon climat scolaire.

Quel est le lien avec la coopération ?

Coopérer est un état d'esprit.

C'est une démarche qui permet de se relier positivement aux autres dans un agir commun, donc d'apprendre à connaître mieux l'autre, à le reconnaître, à l'apprécier autrement et à tisser avec lui une relation constructive.

Imaginons un établissement scolaire dans lequel la concurrence et la compétition sont les moteurs de son fonctionnement quotidien.

Chacun voit dans l'autre, un adversaire. La personne par rapport à laquelle on doit faire mieux.

La personne à battre.

Certes des collaborations pourront être envisagées, mais elles seront vécues comme imposées ou comme le moyen de se démarquer, de faire mieux que l'autre, voire de se servir.

Quel sera le climat d'un tel établissement ? Entre les élèves concurrents entre eux ? Avec les parents dont on distinguera ceux des « bons » et ceux des « mauvais » élèves ? Entre les professeurs des matières fondamentales et les autres ?

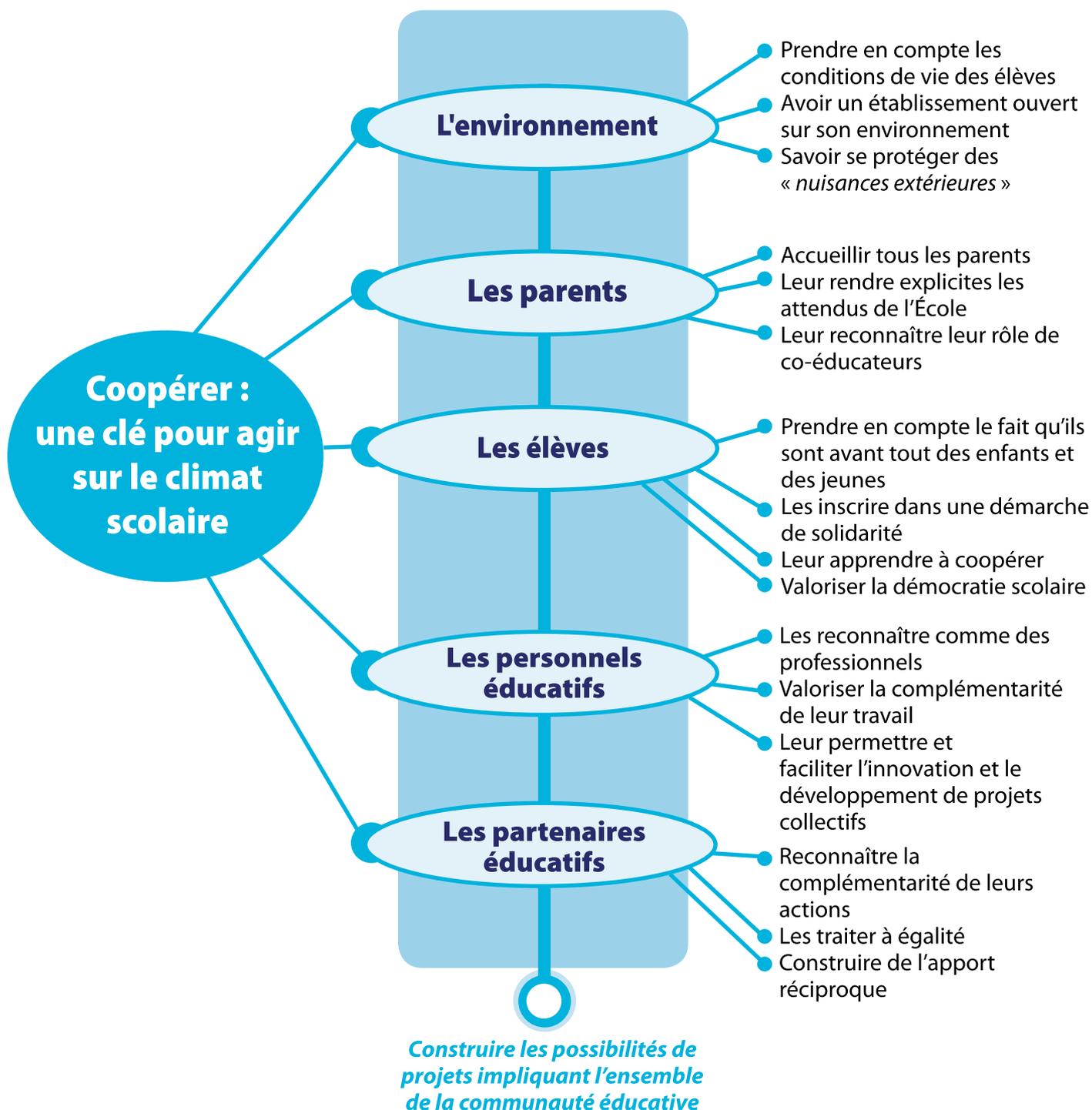
Envisageons à la place, un établissement scolaire qui privilégie la coopération.

Il ne s'agit pas naïvement d'affirmer que par un coup de baguette magique tout va aller pour le mieux dans ce lieu devenu le meilleur des mondes. Mais, cette attitude inscrit de nouvelles relations entre tous les membres de la communauté éducative. Les élèves construisent entre eux des relations d'aide et de complémentarité. Une place est faite à tous les parents en tant que co-éducateurs.

Les matières enseignées se complètent et s'enrichissent. Chacun des personnels éducatifs a un rôle à jouer. L'harmonie vient progressivement de cette découverte d'un travail partagé qui ne fait pas disparaître chaque individu dans un collectif indistinct, mais qui reconnaît à la fois l'apport de chacun et la construction commune.

Il y a fort à parier que dans le second exemple, naîtront des projets, des envies de mener ensemble d'autres actions que celles inscrites de manière obligatoire au programme. L'ambiance générale s'en ressentira. Les tensions seront moins présentes et moins fortes. **Le climat sera apaisé.**

« Faire ensemble », « vivre ensemble » et « apprendre ensemble ».
Partout, coopérer c'est faire le pari du « mieux ».
À l'école aussi.



Co-éduquer c'est coopérer

Dans son ouvrage « Co-éduquer, pour un développement durable » (Dunod, Action sociale, 2004) Frédéric Jésus affirme que « co-éduquer, c'est ouvrir, apaiser et rendre créative la « table ronde » des acteurs directement concernés par l'éducation des générations montantes. ». C'est donc la coopération des parents, des professionnels, des bénévoles, des enfants et des jeunes eux-mêmes.

Co-éduquer, c'est donc coopérer.

Cette coopération ne se décrète pas plus qu'elle ne s'improvise. Elle nécessite « le respect et la confiance mutuels » :

- pour conjurer les tentations du repli individualiste, de la stigmatisation des faibles et de la régression autoritaire ;
- pour refonder le pacte entre les familles et la République autour de projets éducatifs partagés et de leurs objectifs de transmission, d'émancipation et de socialisation ;
- pour construire une aptitude individuelle et collective au « vivre ensemble », point de départ et clef de voûte d'un développement social durable.

Dans le cadre du colloque « Réussites individuelles ou réussite collective : quels savoirs ? » (Biennale de l'éducation, Lyon, 11 avril 2006), s'est tenu un atelier consacré à la coopération. Parmi les formes de coopération est évoquée la coéducation comme la recherche pour rendre cohérentes les différentes démarches éducatives entre elles, mais sans les rendre uniformes.

Il y a en effet dans la coéducation (comme dans la construction de contrat éducatif local) la nécessité de partager des valeurs, pour aller vers un « vivre ensemble ». Or, comme il y a bien souvent différents concepts en opposition, il y a nécessité de poser dès le départ les exigences suivantes :

- la parité entre les participants,
- la reconnaissance des compétences de tous,
- le respect d'une déontologie commune,
- l'assurance d'une certaine efficacité,
- la vigilance collective.

Coopérer pour éduquer ensemble c'est effectivement s'inscrire dans des démarches complémentaires et cohérentes entre elles.

Si les adultes, les éducateurs sont plusieurs et différents, l'enfant, le jeune, lui, est unique. C'est donc lui qui vit et bénéficie de cet apport enrichi par la diversité. Mais c'est aussi lui qui peut subir la contradiction des interventions voire leurs concurrences.

Plus les éducateurs savent se connaître et se reconnaître, travailler ensemble dans la confiance et échanger entre eux, s'appuyer et conforter les apports mutuels ; plus les enfants et les jeunes sont considérés eux-mêmes comme des acteurs à part entière de leur éducation, plus la coéducation est une coopération éducative qui a du sens et qui conduit à la réussite.

Apprendre à coopérer : une démarche globale

Pour apprendre à coopérer, des activités spécifiques peuvent être mises en place dans le cadre de l'enseignement ou des loisirs, mais il faut aussi développer des savoir-être utiles à la coopération et mettre en cohérence le fonctionnement de la structure.

Des activités coopératives :

- favoriser les situations pédagogiques où on a un but commun : démarche de projet, travaux de groupes, recherche de solutions en commun, auto-organisation d'une sortie, du camp d'été ... ;
- favoriser les situations pédagogiques où on a forcément besoin des autres pour atteindre l'objectif ;
- jeux coopératifs ;
- entraide entre pairs, tutorat des plus anciens, plus âgés ou plus compétents dans un domaine, transformer le lieu éducatif en réseau d'échange de savoirs.

Des espaces d'expression, de connaissance et de respect de soi et des autres, d'élaboration et de décision en commun :

- débats philo pour apprendre à exprimer sa pensée et à écouter celle des autres ;
- cercles d'expression : quoi d'neuf, bilan ... avec un rituel précis (bâton de parole, espace dédié, gardien du temps ...) ;
- conseils d'enfants (ou d'ados, ou d'étudiants ...) où on évalue les activités passées, on aborde les conflits, on trouve des solutions, on invente l'avenir ;
- des lieux, moments, outils pour exprimer les émotions et gérer les conflits en sachant exprimer ses besoins et proposer des solutions : boîte à parole, gestion des conflits entre pairs, communication non violente, « messages clairs » ... ;
- des temps de relaxation, méditation pour revenir à soi et abaisser les tensions ;
- des lieux et des méthodes d'apprentissage de la prise de décision collective ;
- travail autour des compétences psycho-sociales, de l'intelligence émotionnelle.

Une posture spécifique de l'encadrant et des responsabilités tournantes pour les encadrés :

- l'autorité est associée à une responsabilité ; ces responsabilités sont obligatoirement tournantes pour éviter les prises de pouvoir et accroître les apprentissages ;
- l'encadrant ne se positionne pas comme celui qui sait et qui cadre tout, mais il fait émerger le savoir des apprenants, laisse une grande part d'initiative au public, a confiance dans les personnes, l'intelligence collective, laisse une part d'imprévu. Observateur, consultant, facilitateur, il organise les situations de travail les plus propices et travaille sur sa posture bienveillante, calme, joyeuse, empathique et positive.

Un système d'évaluation adapté :

- le processus compte plus que le résultat ;
- on « gagne » si tous ont pu contribuer au résultat ;
- les « encadrés » sont mis en situation d'évaluer eux aussi (auto-évaluation, évaluation de l'encadrant et des pairs, co-construction des critères d'évaluation) ; instances collectives d'évaluation (conseil ...) ;
- système des « ceintures », « brevets » (comme au judo ou chez les scouts) où l'évaluation n'est pas comparaison aux autres mais dépassement de soi ;
- pédagogie du chef-d'œuvre.

Apprendre à coopérer : une démarche globale

Une structure et des encadrants qui fonctionnent aussi de façon coopérative :

- direction collégiale ;
- tutorat, entraide entre enseignants, entre animateurs ;
- participation du public (et des parents, des partenaires) aux instances de décision, d'élaboration : foyer socio-éducatif en collège, conseil de l'établissement, conseil du centre de loisirs, avec des méthodes et une forme adaptées (pas un CA formel où les plus jeunes sont perdus).

Témoignages

Faire coopérer les enseignants

Pour susciter la coopération entre élèves, la logique voudrait que les adultes montrent l'exemple. Or, rien n'est moins simple ! La tradition pédagogique française, axée sur l'autonomie de l'enseignant, n'incite pas au travail collectif... Cependant, des méthodes existent pour lever les blocages. Première étape : se mettre autour d'une table et lister les attentes, les appréhensions et les compétences de chacun. Dans un second temps, l'objectif est de s'accorder sur des pratiques communes, par exemple l'ouverture des classes et la circulation des élèves, l'organisation des réunions entre adultes, le tutorat entre les enseignants expérimentés et ceux qui viennent d'être nommés... Le processus peut même inclure une direction collégiale de l'école, partagée entre plusieurs enseignants et validée par l'inspecteur de circonscription. L'avantage ? L'engagement de chacun et le climat au sein de l'équipe s'améliorent.

Diane Galbaud, journaliste

Références

- Université de Paix - Jeux coopératifs pour bâtir la Paix, Édition Chronique sociale et UP - 275 pages / Jeux pour l'éducation émotionnelle : <http://www.education-emotionnelle.com/fiche-pratique/>
- C. Freinet
- ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne), GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle)
- Dossiers et outils de l'OCCE : « agenda coopératif » ; http://www.occe.coop/~ad26/IMG/pdf/apprendre_en_cooperant.pdf
- I. Pelloux : l'école du Colibri, la pédagogie de la coopération, Actes Sud, 225 p., 2014.
- Sciences Humaines n° 282 - juin 2016 - Apprendre à coopérer
- S. Connac, Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école, 6e éd., ESF, 2015.

Coopération dans le cadre du PEAC

Incluse dans la loi de Refondation pour l'école, **l'éducation artistique et culturelle** doit être accessible à tous les jeunes de la maternelle à l'Université. Elle associe la fréquentation des œuvres et des lieux de culture, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. C'est **une éducation à l'art et par l'art**. Le **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)** est l'ensemble des connaissances acquises par un jeune au cours de sa formation par les rencontres, les activités éducatives, les projets dans les temps scolaires et extra-scolaires. Le parcours se fonde sur les enseignements humanistes, scientifiques et artistiques dans une démarche de projet impliquant les structures culturelles et les acteurs du monde de l'art. Cette démarche de projet favorise à la fois l'implication et l'engagement mutuel de différents partenaires et les jeunes eux-mêmes. Pour passer du partenariat à la coopération, il faut davantage de connaissances entre des entités de cultures professionnelles différentes et une volonté forte de mise en commun des savoirs, des savoir-faire et des moyens. Plus les occasions de partager entre partenaires seront multipliées, plus les PEAC seront construits en réelle coopération au service d'un projet éducatif au centre duquel se trouve le futur citoyen.

Témoignages

Hansel et Gretel, un opéra de Humperdinck, l'ensemble Justiniana, les 2 scènes théâtres de Besançon, des enseignants, des enfants, des parents, des artistes chanteurs, musiciens costumiers, des directeurs d'école... : tout ça réuni, cogité, travaillé ensemble pour un spectacle en juillet dans la ville, un opéra promenade !

Martin Schneider, directeur d'une école de 19 classes dont trois ont suivi ce projet énorme nous dit : « *Partenariat et coopération s'articulent pour la réussite d'une telle entreprise. Partenariat avec les structures culturelles qui assurent l'ingénierie nécessaire, et coopération avec les artistes intervenants qui viennent si régulièrement à l'école, qu'ils y sont pratiquement en résidence. En travaillant avec les enseignants, ils font avancer les élèves dans l'apprentissage du répertoire de chœur mais ils partagent aussi leurs compétences et une vision globale du spectacle aux classes (décor, musique, mise en espace, son). Coopération avec les parents nécessaire aussi parce qu'il faut les convaincre d'amener leurs enfants aux répétitions hors temps scolaire, aux représentations finales, et les associer à la création du décor (apprendre à faire du pain d'épices en atelier cuisine et construire la maison de la sorcière), tisser des liens, provoquer les rencontres, bref de la vie ensemble, tous ensemble embarqués vers le même but final. Et quand, en plus, on a réussi à créer pour trois classes de CM2, un ÉMILE (enseignement à matière intégrée en langue étrangère) pour permettre d'apprendre l'allemand par l'éducation artistique et ainsi viser la classe bilingue du collège, on donne réellement du sens à l'école, on a des élèves intéressés, attentifs, motivés. Tous les adultes intervenants extérieurs le remarquent et cela contribue à modifier une vision stéréotypée de l'éducation prioritaire. ».*

Références

- Le spectacle Hansel et Gretel
<http://www.scenenationaledebesancon.fr/spectacles/hansel-gretel-0>
- Les objectifs de l'éducation artistique et culturelle
<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Coopérer avec le numérique

Des outils numériques permettent de coopérer en présentiel et en distanciel d'une façon nouvelle. Wikis, documents collaboratifs, murs virtuels, réseaux sociaux... on peut à présent intervenir à plusieurs en même temps sur un texte, recueillir rapidement les avis ou réactions dans un amphithéâtre en l'affichant en temps réel, construire une carte mentale de façon collective, consulter la « foule » via les réseaux sociaux ou y trouver les experts qui vont nous éclairer sur tel ou tel point de notre réflexion en cours. Ne nous y trompons pas, cela est possible mais pas pour autant facile à gérer. Si les outils ne posent généralement aucune difficulté d'utilisation, il faut néanmoins être capable, comme IRL (In Real Life) d'être à l'écoute, de négocier, de lâcher prise, de trier, synthétiser,...

Avant de se lancer avec des jeunes, l'idéal est de s'appropriier ces outils, et les démarches qui vont avec, dans le cadre de notre travail d'équipe entre professionnels de l'éducation.

Témoignages

David, professeur des écoles, explique que la première fois qu'il met un groupe d'élèves face à un travail sur un document collaboratif en ligne, il le fait avec les enfants présents physiquement dans la même pièce. Souvent cela « dégénère » très vite car il n'est pas facile de supporter qu'un pair modifie ce que l'on vient d'écrire sans aucune discussion ni négociation préalable.

Quand le ton monte entre les enfants, c'est le moment que choisit David pour faire une pause afin de fixer quelques règles de fonctionnement nécessaires comme : discuter dans le chat avant de modifier quelque chose en justifiant sa proposition, se répartir les rôles ou les parties à écrire...

Chercher avec les enfants les conditions pour une bonne collaboration avec le numérique permet de retrouver les règles de la collaboration tout court !

Références (Ou plutôt « Outils collaboratifs à tester » - inutile de mettre des liens, taper le nom des outils dans un moteur de recherche suffit à les trouver)

- pour écrire un texte à plusieurs : Framapad, GoogleDoc
- pour faire un mur de post-it permettant de recueillir des idées, des attentes, des réponses à une question... : Padlet, Lino.it
- pour récolter et trier de l'information : Pearltrees
- pour réaliser une carte mentale à plusieurs : Mindmeister, Coogler
- pour mettre en forme et en oeuvre un projet : Trello
- pour créer son propre wiki : Wikispaces

Coopérer pour entreprendre

L'Organisation internationale du travail (OIT) recommande, depuis 2002, la structuration coopérative du travail. Elle s'inscrit ainsi en droite ligne de sa Déclaration de Philadelphie (1944) selon laquelle « Le travail n'est pas une marchandise ». En l'espèce, l'OIT est cohérente avec son programme en faveur d'un travail décent. En effet, la structuration coopérative des entreprises offre des possibilités aux travailleurs qui ont des compétences mais pas, ou peu de capital, de participer aux progrès économiques en adhérant à des coopératives, en créant leurs entreprises ou en reprenant collectivement des entreprises lâchées par leurs actionnaires.

Les coopératives sont soumises, en France, à la loi du 10 septembre 1947 définissant le statut de la coopération, ainsi qu'à d'autres textes réglementaires concernant spécifiquement les différentes catégories de coopératives.

En effet, il en existe différentes formes :

■ les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers.

Les utilisateurs ou consommateurs de produits y sont les décideurs. On y trouve les coopératives de consommation (magasins Coop, par exemple), les coopératives scolaires, les copropriétés coopératives ou les coopératives HLM ;

■ les banques coopératives.

Les clients, déposants ou emprunteurs, en sont des sociétaires (Banque Populaire par exemple), les assurances coopératives dites mutuelles (MAIF par exemple) dans lesquelles toutes les parts sociales sont détenues par les clients sociétaires, les coopératives d'entreprises dans lesquelles des entreprises s'associent (coopératives agricoles par exemple) ;

■ les coopératives de production ou commerciales .

Les plus connues : les SCOP¹ (Le Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine est une SCOP) et les SCIC² (Le concurrent d'EDF, Enercoop est une SCIC).

Dans toutes ces formes, les coopératives relèvent de l'économie sociale et solidaire dont les acteurs font passer l'intérêt général et l'utilité sociale avant le profit.

Elles ont pour principe fondamental : un homme = une voix, et privilégient toujours l'homme au capital en réussissant à concilier efficacité économique et équité sociale.

En France, les entreprises coopératives pèsent sensiblement sur l'économie.

En 2010, selon Jean-Claude Detilleux, président du Groupement national de la coopération, elles étaient au nombre de 21 000 et ont généré un chiffre d'affaire de 257 milliards d'euros soit près de 10 % du PIB. **Elles emploient directement ou indirectement près d'un million de personnes** et une personne sur deux est membre d'une ou plusieurs coopératives (parfois sans en avoir bien conscience, NDLR). Les entreprises coopératives sont donc incontournables pour l'économie française.

1. SCOP : Société COopérative et Participative (l'acronyme signifiait historiquement Société Coopérative Ouvrière de Production)

2. SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Sources :
Articles « Coopératives », « OIT », « SCOP », « SCIC » et « Économie Sociale et Solidaire » de Wikipédia.

Les jeux coopératifs

La plupart du temps, le jeu est soit une activité solitaire et délassante, soit une activité contre l'autre qui devient un adversaire à abattre pour éprouver le plaisir de gagner. Le jeu coopératif repose sur le partage d'un objectif commun à tous les joueurs. Sa caractéristique principale est donc que l'on gagne ou l'on perd ensemble. Puisque le jeu est toujours associé à la notion de plaisir, là il s'agit d'éprouver la joie de jouer ensemble en trouvant une place pour chacun.

L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), association partenaire du monde éducatif a pour but de développer les pédagogies coopératives.

Dans chaque antenne départementale, le jeu coopératif est un des moyens de diffusion des valeurs de l'apprentissage coopératif : « *apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres, et non pas seul contre les autres.* (1) ».

Nous avons rencontré Yamina Belalia, animatrice et « **passeuse de jeux** » à l'OCCE du Doubs, elle a répondu à nos questions et témoigne de son engagement au service des valeurs de coopération.

Quel objectif premier peut-on attribuer au jeu coopératif ?

Avant tout, il faut instaurer un climat de travail dans une classe. Il se fonde sur des principes spécifiques : **respect, entraide, solidarité, gestion démocratique de la vie de classe, temps de paroles et instances de régulation.**

Le jeu du parachute est un moyen simple et extraordinaire pour créer ce climat favorable.

À travers la manipulation collective de ce parachute, on voit apparaître des conflits, des caractères, des attitudes qui vont devoir se modifier pour répondre aux défis lancés. Par exemple, après l'avoir utilisé pour dire bonjour, je lance un premier défi au groupe « *faire tourner 5 fois un ballon sur le parachute sans le faire tomber* ». Je laisse le groupe essayer et à chaque fois, le ballon tombe sans avoir fait ses 5 tours, alors inévitablement, il faut commencer à réfléchir, à faire des propositions, qui seront discutées puis validées par un vote majoritaire avant expérimentation... Et parfois à l'issue de la séance, le défi n'est pas relevé, les enfants continuent de cogiter pour trouver ensemble une solution. Cette situation permet de mettre en avant comment chacun met du sien pour que ça fonctionne ; les notions de plus fort, plus malin, plus rapide, ne servent à rien si elles ne sont pas mises au service de la réussite globale.



Source OCCE



Le conseil de coopérative, autre outil de notre pédagogie, permet à chacun d'exprimer ses ressentis face à la situation vécue. Chaque individu peut s'y faire entendre dans un esprit constructif de recherche de solution gagnante pour tous. Pour démarrer une année scolaire, le jeu du parachute et ses multiples possibilités me semble vraiment un bon point de départ à la question de la coopération et à tous les âges de la vie scolaire. Et ensuite, il peut ressortir à d'autres moments de l'année, en piquê de rappel.

Quels types de jeux peut-on envisager ?

Il y a des jeux physiques engageant le corps et l'esprit mais aussi des jeux de plateaux ou de constructions. Ils sont bien sûr complémentaires et se fondent tous sur les mêmes enjeux : apprendre à agir avec les autres, à tâtonner, expérimenter, à partager du matériel, à accepter l'échec, la frustration mais aussi à prendre en compte les potentiels et différences des autres, à réfléchir et échanger avant d'agir. Prendre conscience que chacun a le pouvoir de décider en proposant et ensuite se plier à la décision collective sans rancœur est d'une grande richesse pour un climat scolaire apaisé et respectueux. Le jeu du parachute est ainsi un grand incontournable, mais l'OCCE propose aussi le jeu du crayon coopératif, le visio coop, et toute une flopée de jeux de plateaux. Le crayon coopératif est un crayon posé sur un socle percé de dix trous accueillant dix ficelles et donc dix personnes pour guider un traçage. Vous comprenez bien que si un défi précis est lancé comme réaliser un dessin imposé avec ou sans modèle, il est nécessaire de s'arranger pour le maîtriser...

Comment faire connaître toutes ces ressources ?

L'OCCE est une fédération nationale avec une centaine d'associations départementales, 51 000 coopératives scolaires sont affiliées. Cependant, notre grande préoccupation est que cela ne se cantonne pas à la gestion de l'argent récolté auprès des familles. Pour développer nos actions de coopération, nous communiquons par liste de diffusion dans tous les établissements scolaires d'un département. Nous allons également à la rencontre des jeunes générations d'enseignants grâce aux temps réservés à la connaissance des associations partenaires des établissements dans les Espé. Les animateurs OCCE sont disponibles pour intervenir dans les classes, dans la formation initiale ou continue des personnels d'éducation. Nous avons également à cœur de répondre aux sollicitations des collectivités territoriales dans le temps périscolaire.

Une référence pour aller plus loin, un conseil de lecture ?

Je vous conseille la lecture de notre revue bimensuelle « **Animation & Éducation** » que chaque affilié reçoit et que chaque association départementale peut vous faire découvrir. L'ouvrage qui fait référence depuis des années est celui-ci : « **jeux coopératifs pour bâtir la paix** », version originale Mildred Masheder, Université de paix, réédité par Chroniques sociales. Ce livre propose un répertoire de 300 jeux physiques ou de plateaux, d'intérieur et d'extérieur.



Source : OCCE

1. http://www2.occe.coop/sites/default/files/ressources/extrait1_jeuxparachute.pdf
http://www.occe.coop/~ad72/images/fichiers_pdf/JEUX%20COOP/LE%20CRAYON%20COOPERATIF.pdf
<http://www.occe.coop/~ad72/images/jeux%20coop/viso%20coop.pdf>

EPI et coopération

Évoquer les EPI, c'est parler de la coopération. C'est entrer dans la notion de complexité. Celle du latin *com-plexus*, « ce qui est tissé ensemble ». Reconnaître la complexité du monde et de la société. Et l'impossibilité de les comprendre - encore moins les expliquer aux élèves - à travers des regards uniquement disciplinaires.

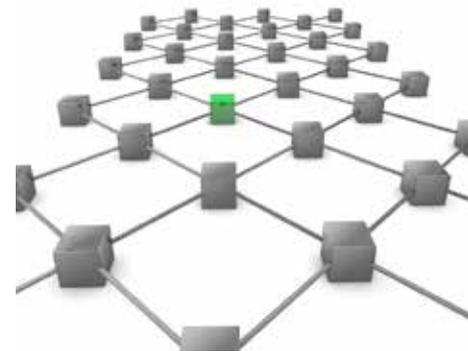
Relier, relier, relier...

Le philosophe et sociologue **Edgar Morin** nous rappelle que complexité ne signifie pas complication. Le monde est complexe à appréhender. Parce que les événements sont liés les uns aux autres, et qu'il est impossible de les comprendre hors de leur contexte.

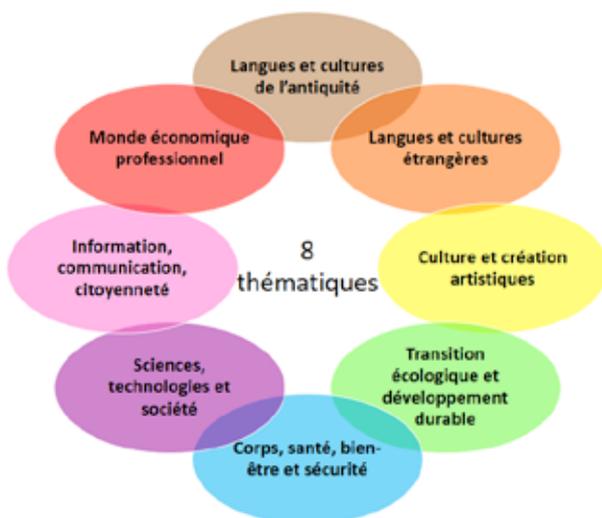
Amener les élèves à appréhender un monde composé d'interactions et de rétroactions signifie les guider vers **une façon de penser. Une façon de regarder. Une façon de connaître.** Accepter la complexité du monde, c'est accepter la nécessité de se relier les uns aux autres pour le rendre compréhensible. On regrette souvent que les élèves ne fassent pas le lien entre les savoirs acquis dans les différentes disciplines.

Car une fois quittée l'école, il leur faudra bien se débrouiller avec ce qu'ils ont appris et agréger leurs connaissances entre elles. L'interdisciplinarité prend tout son sens. Car ne pas les y préparer, c'est finalement leur laisser le soin de faire les liens. Avec ce que cela implique en termes d'inéquité.

Relier, relier, relier... Voilà le problème de la complexité.



Le choix de six thématiques interdisciplinaires



C'est dans cette logique que sont nés les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires.

Six thématiques, à choisir parmi les 8 imposées, 2 par an tout au long du cycle 4.

Une problématique - complexe - comme point de départ. Et pour la résoudre, une démarche de résolution de problèmes, qui nécessite la contribution de diverses disciplines.

Un temps privilégié pour le travail collaboratif.

Pas facile, quand les enseignants sont formés dans un système où l'excellence et la hiérarchie des diplômes reposeraient sur la spécialisation. Il faudrait maintenant jeter des ponts entre les disciplines et coordonner les connaissances qu'elles produisent ? Oui.

Quitte à redécouvrir que l'on voit mieux sa discipline après avoir été en contact avec d'autres.

Que l'interdisciplinarité est toujours un pas en avant, jamais en arrière. Un enrichissement. Où l'on ne perd rien de ce qu'on sait ni de ce que l'on est.

Alors qu'ont-ils à y gagner, ces enseignants, à « perdre » de leur temps disciplinaire pour faire des EPI ? Une grande majorité reconnaît que les élèves apprennent mieux s'ils sont acteurs dans une démarche de projet. Pourtant, peu de cours étaient jusqu'à présent proposés via ce type de pédagogie. Qu'en penserait l'IPR ? Ai-je vraiment le droit de m'aventurer au-delà des méthodes pédagogiques « académiques » ? C'est un peu une prise de risque. Pas si facile...

Learning by doing : l'apport de l'expérience

L'apport majeur de la pédagogie de projet est qu'elle permet d'acquérir des connaissances et des compétences à travers l'expérience. Le « *learning by doing* » de Dewey : l'élève est auteur de l'intention, de l'action et de la réalisation.

À partir d'une problématique qui sert de fil directeur aux activités. Vers une réalisation finale, qui apportera tout ou partie de la solution au problème.

De fait, **l'élève s'interroge. Il se met en mouvement.** Il est auteur, puisqu'il se questionne sur des phénomènes en décidant du chemin de résolution. Il est compétent, puisqu'il transfère et mobilise ses connaissances et compétences dans un contexte nouveau.

Il est actif, utilise un ensemble de capacités et de méthodes. Il est créatif, fait preuve d'initiative et d'imagination pour concevoir et réaliser le produit final. Il est communicant : il échange, argumente, fait.

Et l'enseignant ? La pédagogie de projet oblige à redéfinir sa place et sa posture. Il demeure expert disciplinaire, quand il faut extraire les concepts, hiérarchiser les savoirs, rechercher la convergence du projet et garantir son exactitude scientifique. Il est également une personne ressource qui apporte son soutien procédural et veille à assurer la réussite du projet pour tous.



Il est régulateur du temps, de l'avancée du projet. Et évaluateur, quand il choisit les modalités, les formes, les outils et les moments d'évaluation adaptés aux besoins et au rythme des élèves pour valider les compétences du Socle. Bref, il est garant de la coopération. À plusieurs niveaux : entre les élèves et avec lui. Tant pis si la production n'est pas un chef d'œuvre, l'essentiel est d'avoir appris.

Concrètement, cela représente du temps. Beaucoup de préparation, de concertation. En cette première rentrée de réforme du collège, nombreux sont les enseignants qui se sont emparés des EPI et proposent des travaux de grande qualité. C'est un effort considérable, à saluer. Sans tout réinventer, car les enseignants n'ont pas attendu les EPI pour travailler en interdisciplinarité. On conserve ce qui marchait bien, on « *EPise* » les projets existants.

On tâtonne, on avance, on apprend ensemble. Coopérer.

Impact de la coopération sur les apprentissages

En avril dernier, Sylvain Connac enseignant-chercheur en sciences de l'Éducation à l'université Paul Valéry de Montpellier 3 a donné une conférence intitulée « coopération entre élèves et apprentissages scolaires » à l'Espé de Besançon. L'Unsa Éducation y était, en voici ici retranscrites les lignes de force.

Sylvain Connac commence par préciser son objet de recherche depuis 10 ans : « En quoi la coopération entre enfants permet d'accroître la performance scolaire ? ». Puis il pose le cadre institutionnel de sa recherche en s'appuyant sur l'article L.111.1 du code de l'éducation : « (...) Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. (...) Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. », ainsi que sur le socle commun de compétences, de connaissances et de culture, domaine 3 (l'esprit de coopération est encouragé), domaine 2 (favoriser l'implication dans le travail commun, la recherche, la coopération). Il en conclut qu'un enseignant qui n'organise pas la coopération dans sa classe est hors la loi !

Puis, il définit les concepts évoqués dans ses travaux : aide, entraide, tutorat, coopération.

Aide : un élève qui se reconnaît expert vient apporter ses connaissances et compétences à un autre qui en manifeste le besoin. Pratique répandue dans toutes les classes (celui qui a fini le 1^{er} va aider les autres) mais qui peut avoir des effets désastreux car celui qui aide le fait sans précautions, il développe des stratégies de sur-étayage ou pire fait à la place de l'élève en difficulté. Celui qui reçoit l'aide stoppe son activité cognitive, souvent il reçoit de l'aide sans l'avoir demandé. Ce qui peut avoir pour conséquence, l'altération de son sentiment de compétence. Il faudrait alerter tout enseignant sur l'organisation de l'aide en classe, elle ne devrait être autorisée que si celui à qui elle s'adresse en exprime le besoin.

Entraide : deux (ou plus) élèves se réunissent pour tenter à plusieurs de résoudre un problème ou une difficulté qu'ils rencontrent conjointement. C'est l'illustration du proverbe *l'union fait la force*. Cependant, les travaux de recherche de Bonnery (2007) ont montré que lors de l'entraide entre pairs il y a toujours un, deux individus qui se reposent sur les autres.

Tutorat : un élève reconnu expert accepte pour un temps et avec un objectif précis d'accompagner un de ses pairs afin qu'il devienne autonome dans le domaine fixé du tutorat. Le tutorat peut être ponctuel, il s'arrête si trop de proximités entre les élèves ou pas d'entente. Pour pouvoir devenir tuteur, il faut suivre une formation, être volontaire, avoir réussi l'évaluation de fin de formation, on peut perdre son statut de tuteur par exemple en développant des formes d'asservissement.

Coopération : situation d'échanges où des individus ont la possibilité de produire ou d'apprendre en s'aidant mutuellement.

La coopération regroupe les situations d'aides, entraides et tutorat.



Situations tutorielles : comment ça se passe en classe ?

N'est pas tuteur qui veut : une formation des élèves tuteurs définit le cadre d'intervention des deux parties.

CELUI QUI AIDE : Termine d'abord son travail ou ne s'interrompt pas trop longtemps ; il a bien compris ce qu'on lui demande, de quoi il s'agit. Sinon, il renvoie à quelqu'un d'autre. Il peut se servir des fiches-outils et de tous les autres documents de la classe. Il ne donne pas la réponse ou la solution. Il ne se moque pas, il encourage et félicite. Il peut :

- donner des exemples ;
- expliquer avec ses mots ;
- dire ce qu'il faut faire ;
- lire la consigne avec lui ;
- donner des astuces ;
- faire des schémas ;
- aider à lire ;
- observer et comprendre les fiches outils ;
- laisser deviner répondre aux questions ...

CELUI QUI SE FAIT AIDER : D'abord, il essaye tout seul. Il choisit celui qui peut l'aider. Il ne le dérange pas dans son travail Il écoute celui qui aide. Il met de la bonne volonté. Il peut *poser des questions, demander de réexpliquer, écrire, prendre des notes, décider d'arrêter de se faire aider.*



Organisation matérielle de la classe :

À travers des espaces de libertés permis par la coopération, les enfants ont la possibilité de se déplacer, parler, organiser des travaux à plusieurs, ... Il faut donc créer les conditions pour que les enfants puissent s'entraider. Des codes de couleurs sont mis en place avec des *tétra-aides*¹ posés devant chaque élève. (rouge /je ne suis pas disponible, vert / tout va bien, jaune/ j'ai besoin d'aide, bleu /j'aide).

Des codes couleurs sont également signalés en collectif : rouge (je cherche seul sans aide), vert (je peux faire appel à un tuteur). Ce qui permet à l'enseignant de théâtraliser la passation de consigne : « *Je vous donne la consigne de travail, je ne la dis qu'une fois, code rouge pendant 5 minutes !, écoutez !* » .

Apports de la situation tutorielle :

Pour le tuteuré : cela contribue à lutter contre l'ennui scolaire. Grâce aux situations de tutorat, l'enseignant a le don d'ubiquité, sa consigne est démultipliée. Le tutorat permet la dévolution de la consigne. Les chercheurs (Connac, Marchive, Cailler) ont démontré que lorsqu'une consigne est donnée par l'enseignant, seul un tiers des élèves la comprend et l'applique à la première énonciation. Les observations de classe ont montré également que 7 situations de tutorat sur 10 concernent la reformulation de la consigne.

Pour le tuteur : celui qui explique est amené à mobiliser ses connaissances et donc à les ancrer davantage. Le tuteur bénéficie le plus du tutorat parce qu'il est obligé de mettre en œuvre une articulation entre pensée et langage. Le tuteur n'est pas un expert des disciplines scolaires, sinon il y a risque de creuser les inégalités. Tous doivent avoir la possibilité de devenir tuteur pour une période de travail. Cependant, certains élèves ne sont pas en capacité de recevoir du tutorat de pair, c'est vers ceux-ci que l'enseignant interviendra en particulier (trouble du comportement, trouble cognitif).

Dans une classe coopérative, l'assistantat n'est pas prôné mais l'entraide est encouragée pour permettre d'apprendre ensemble.

1. Pour en savoir davantage sur cet outil : <http://bdemaug.free.fr/tetraaide.pdf>

Coopération culturelle et éducative à l'étranger

Construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes (Unesco).

Les principes de coopération culturelle internationale sont inscrits dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (depuis la Conférence générale réunie à Paris le 4 novembre 1966).

Décrite dans le livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008 – 2020, la **présence culturelle française** vise à connaître et comprendre le monde, renouveler les stratégies d'influence, promouvoir les idées et la culture françaises, hiérarchiser objectifs et modes d'intervention, maintenir l'effort audiovisuel extérieur stratégique, agir pour et par la francophonie.

L'**ouverture** sur l'Europe et le monde pour la réussite des élèves, inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'École de la République a pour objectif de « *favoriser l'intégration des futurs citoyens français dans l'espace politique de l'Union européenne et rendre possible la mobilité professionnelle dans l'espace économique européen* ».

Personnels et élèves

Dans la *stratégie* « **Europe 2020** », le programme de mobilité et coopération **Erasmus+** renforce les compétences pour l'employabilité, l'innovation au



sein des établissements et organismes d'éducation et de formation, leur internationalisation, la coopération entre pays. Destiné **aux personnels et aux élèves**, l'objectif est d'appréhender la diversité des cultures et des langues, d'acquérir des compétences nécessaires au développement personnel. L'approche repose sur trois piliers : l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Un budget de 14,7 M d'€ pour 4 millions de personnes est distribué sur 3 types d'**Actions-clés** : la mobilité à des fins d'apprentissage, la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, le soutien à la réforme des politiques.

Un appel spécifique Erasmus+ « **Inclusion sociale à travers l'éducation, la formation et la jeunesse** » a été publié, les projets de coopération s'inscrivent dans l'un de deux objectifs :

- prévention de radicalisation et promotion des valeurs démocratiques, droits fondamentaux, compréhension interculturelle et la citoyenneté active ;
- encouragement de l'inclusion des apprenants défavorisés, contre les discriminations.

La note sur les échanges et actions de formation à l'étranger pour la **mobilité professionnelle** dans l'espace économique européen décrit les programmes et les actions de formation, s'adressant au niveau national pour l'année scolaire aux enseignants des premier et second degrés. Il s'agit de contribuer au développement des **compétences linguistiques, personnelles et interculturelles** des enseignants, à l'ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde ainsi que la promotion du français à l'étranger.

Organismes opérateurs

Créé en 1959, le ministère de la Coopération contribuait au développement des « *pays du champ* », ayant leur indépendance. Dès 1962, des volontaires y effectuent leur service comme coopérants pour l'assistance technique. Devenu ministère de la Coopération et du Développement, son champ est étendu à l'ensemble des pays francophones de l'Afrique subsaharienne, puis aux états africains anglophones et lusophones et aux pays de la région des Caraïbes. Depuis l'intégration au ministère des Affaires étrangères en 1999, un(e) Secrétaire d'État est chargé(e) du **développement et de la francophonie**.

Établissement public national du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEID), l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la **langue et de la culture françaises** ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. L'AEFE sert un réseau scolaire de 495 établissements dans 137 pays, et 320 000 élèves.

La délégation aux **relations européennes et internationales** et à la coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale coordonne les **politiques de coopération** des ministères, d'ouverture éducative, valorisation de la francophonie, de liens et échanges, de préparation d'accords et élaboration de projets européens ou internationaux. Si la DREIC intervient en liaison et appui « *macro* », en levier d'accords supranationaux et remplit un service préparatoire au ministère de l'Éducation, ses fonds sont limités.

L'impulsion des Délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) au sein des régions, avec une histoire préexistante est prégnante. Réseaux divers, de services et de personnes (attaché culturel d'éducation, attaché de coopération pour le français, attaché culturel, conseiller culturel, Services de Coopération

et d'Action Culturelle ...) sont autant d'entrées pour la coopération culturelle, dont le but reste d'établir des relations privilégiées en vue d'échanges de pratiques entre entités étrangères, pour les élèves.

Le CIEP, opérateur à l'international du MENESR, inscrit ses missions dans les priorités du gouvernement, autour d'axes de coopération éducative, formation professionnelle et qualité de l'Enseignement supérieur ; d'appui à la **diffusion de la langue française**, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et la délivrance de certifications en français ; et de mobilité internationale des personnes, de programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs, ainsi que la délivrance d'attestations de diplômes étrangers. Il s'appuie sur un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux. Ainsi, chaque année les programmes d'échanges internationaux d'Assistants de langues vivantes étrangères (ALVE) permettent à environ 4500 étudiants étrangers de venir en France et 1700 étudiants français de partir à l'étranger.



<http://www.education.gouv.fr/pid200-cid1181/direction-des-relations-europeennes-internationales-cooperatio.html>

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) conçoit, met en œuvre et anime des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. Il gère les moyens de coopération (assistance technique, Fonds social de développement, bourses, etc...) et travaille en collaboration avec l'Agence française de développement (AFD). Le SCAC est l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds qui interviennent dans le pays en matière de coopération.

Coopérative scolaire et coopération éducative

L'Éducation se sera assez tôt posé la question du besoin de coopérer. Très vite, l'école de la Troisième République en ressentira une double nécessité économique et pédagogique, créant ainsi les coopératives scolaires et la coopération éducative. Sans que les deux soient antinomiques : au contraire, dans une véritable complémentarité, articulant l'obligation de savoir gérer les aspects matériels et financiers et les relations de travail entre les individus. Ce double apprentissage de faire des élèves des coopérateurs trouvait sa justification dans l'utopie de faire éclore -grâce à l'Éducation- un monde nouveau en instaurant un rapport différent et à l'argent et au travail.

Il y a eu alors des querelles de chapelles, mais l'objectif d'une coopération à vocation de transformation sociale était partagé. Deux mouvements en sont nés et portent aujourd'hui encore fortement les valeurs de la coopération dans l'Éducation :

- l'**OCCE**, Office Central de Coopération à l'École dont le rôle ne peut être réduit à la seule gestion des coopératives scolaires mais qui mène de nombreuses démarches de coopération éducative ;
- l'**ICEM**, porteuse de la pédagogie Freinet qui fête ses 50 ans de pédagogie nouvelle, active, coopérative et qui engage les enfants et les adultes dans une démarche de co-élaboration permanente.

Ces deux mouvements auront, au cours de l'histoire et fortement encore aujourd'hui, influé sur les pratiques dans les classes, dans les centres de loisirs, dans l'ensemble des lieux éducatifs. Leur influence dépasse de loin le nombre de leurs militants et les pratiques qu'ils proposent et valorisent trouvent un écho chez grand nombre de personnels éducatifs.

Nous ne pouvons terminer un numéro de « Questions d'Éduc » consacré à la coopération, sans leur rendre cet hommage et redire ce que l'Éducation leur doit.

Reconnaître les apports de chacun. Dire ce que le collectif a reçu de ses membres. S'inscrire dans l'héritage, la continuation et la réinvention des pratiques innovantes, c'est aussi cela coopérer.

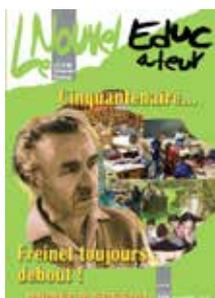


Pour aller plus loin

Des ouvrages

Frédéric Jésus, *Co-éduquer Pour un développement social durable*, 2004, Dunod

Sylvain Connac, *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école*, Paris, ESF éditeur, collection pédagogies, 2009



Des mouvements éducatifs coopératifs

OCCE <http://www2.occe.coop/>

ICEM <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/>



Des références européennes et internationales :

Actes de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation Quatorzième session Paris, 1966 Résolutions <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001140/114048f.pdf#page=89>

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable - 24 octobre 2016 N°2016-11 -

Auteur(s) : Conseil économique, Social et Environnemental (cese) Éditeur : Journaux Officiels
Collection : Les avis du CESE <https://www.youtube.com/watch?v=wJ5F2CiRnQo>

La France et l'Europe dans le monde - Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008 – 2020 : JUPPE Alain, SCHWEITZER Louis

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000459/index.shtml>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000459.pdf>

Les Carnets de l'expertise portent sur le métier d'expert en coopération internationale en éducation et visent à expliciter les pratiques professionnelles et les savoirs d'action mobilisés par les experts du CIEP.

<http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/carnets-expertise-n-1-mars-2016.pdf>

Erasmus : ec.europa.eu/erasmus-plus

<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-et-formation>

La force positive !



La **fédération** des **métiers** de l'**Éducation**,
de la **Recherche** et de la **Culture**

